

Initiatives ministérielles

La loi internationale est bien écrite et très claire: si le Québec se sépare du Canada, c'est le Canada qui restera l'État contractant de la Convention, pas le Québec.

[Traduction]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre aux questions qu'ont soulevées hier les députés réformistes et bloquistes, c'est l'opposition officielle qui doit faire en sorte que le gouvernement du Canada, ici, à la Chambre des communes, rende des comptes à la population.

Le Parlement n'a que deux fonctions à exercer, une fonction législative et celle de rendre des comptes. L'exécutif du gouvernement est responsable de ses actions devant la population par l'entremise du Parlement. Si le parti de l'opposition officielle ne fait pas son travail, le Parlement ne peut pas faire le sien.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui est arrivé par la porte d'en arrière. Il ne s'agissait pas de l'entrée de service, mais du Sénat. Il nous est parvenu du Sénat, mais il suppose en dernière analyse une dépense énorme. Il ne s'agit pas d'une affectation directe, mais de ce que le vérificateur général appelle des dépenses fiscales.

Il renferme également une disposition dont les bloquistes ne cessent de répéter qu'elle est fantastique. Il réduit de 50 p. 100 les impôts sur les dividendes des sociétés américaines qui ont des filiales au Canada. Il réduit d'un tiers l'impôt sur les intérêts qui franchissent la frontière américaine. Il supprime toutes les taxes canadiennes sur les redevances qui reviennent aux Américains, sauf pour les marques de commerce. Ces dernières seront divisées. Il s'agit là d'une méthode comptable très compliquée, mais c'est ce qui se passe dans ce projet de loi. Il y a ces trois importants allègements fiscaux.

• (1705)

Je ne comprends pas. Je doute qu'un électeur représenté par l'opposition officielle—je me reporte constamment à l'opposition officielle qui est censée être le groupe qui contrôle la période des questions et le débat à la Chambre. Voilà pourquoi moi, mes collègues et certains ministériels nous demandons ce qui arrive de l'obligation de rendre compte et du débat.

Je fais allusion à la philosophie de l'opposition officielle qui veut que les travailleurs canadiens versent une compensation à ceux qui possèdent des biens évalués à plus de 600 000 \$ aux États-Unis d'Amérique. Une fois ce projet de loi adopté, l'impôt sur les successions aux États-Unis ne s'appliquera que sur les biens d'une valeur supérieure à 600 000 \$.

Les bloquistes soutiennent que le projet de loi mettra fin à la double imposition. Ils l'exigent au nom du Québec. Comment cela? Ils soutiennent que le mode d'imposition du gouvernement canadien est différent. Oui, il est différent quand la valeur des biens dépasse 600 000 \$, parce que, sous ce seuil, il n'y a pas d'imposition. Aux États-Unis, l'impôt sur les successions ne s'applique pas tant que la valeur n'atteint pas 600 000 \$. Les bloquistes veulent abolir la double imposition pour les gens qui paient de l'impôt sur leurs biens d'une valeur de plus de 600 000 \$ aux États-Unis.

C'est au tournant du siècle que l'impôt sur les successions est apparue aux États-Unis. Son entrée en vigueur a coïncidé avec celle de l'impôt sur le revenu au Canada. Ce sont les Canadiens de l'Ouest qui ont exigé l'impôt sur le revenu en 1916, lorsqu'ils ont marché en brandissant des pancartes. Ils ont demandé qu'on impose le revenu au Canada. Leur demande était semblable à la demande d'un impôt sur le revenu que les Américains avaient faite vers 1897, disant que les nantis ne payaient pas leur juste part des impôts.

Les gouvernements de l'époque ont réagi en appliquant divers impôts sur la richesse. L'impôt sur les successions est apparu. Tout d'un coup, en 1995, nous voulons abolir la double imposition qui existe depuis 1904. Pire encore, nous voulons abolir la double imposition dans le cas de ceux qui possèdent aux États-Unis des biens qui valent plus de 600 000 \$. Je ne comprends tout simplement pas la position que défend à cet égard le Bloc, à titre d'opposition officielle au Parlement canadien, parce que c'est précisément de là que devrait venir les objections.

Revoyons cela. Il n'y aura plus de double imposition une fois que ce projet de loi sera adopté, sauf si une personne possède des biens valant plus de 600 000 \$ aux États-Unis. La double imposition n'existe pas vraiment, puisque nous n'avons pas d'impôt sur les successions. Notre taxe successorale vise le revenu, tandis que l'impôt sur les biens transmis par décès vise les biens. Tous les députés savent cela.

Aux États-Unis, on tient compte de la valeur de l'automobile, de la maison, des tableaux, de la vaisselle, des actions et obligations, bref de tout. Au Canada, par contre, la résidence principale et les biens utilisés par une personne sont exemptés. Par exemple, l'automobile n'est pas assujettie à l'impôt. Tout ce qui est imposé, c'est ce qui, en vertu de la succession de la personne décédée, représente une augmentation de la valeur des biens non exemptés. Les deux approches sont complètement différentes. Par conséquent, comment peut-on parler de réciprocité quand les dispositions fiscales ne sont pas les mêmes dans les deux pays?

• (1710)

Lorsque ce projet de loi a été déposé au Sénat américain, le gouvernement des États-Unis a dit: «Chaque pays convient d'accorder un crédit approprié à l'égard de la taxe successorale imposée dans l'autre pays.» Cette mesure fait l'affaire des Américains, puisqu'il faut environ trois ans pour régler la succession d'un Canadien aux États-Unis. C'est une longue période. En principe, vous ne voulez pas payer de taxe successorale aux États-Unis. Cette mesure va en quelque sorte accélérer le processus, non?

Si nous accordons dorénavant un crédit d'impôt, d'où ce crédit viendra-t-il? Il viendra de la poche des travailleurs canadiens. Il viendra des travailleurs de la construction, des employés de magasin et des femmes de ménage dans les hôtels. Cet argent viendra de la poche de tous les travailleurs canadiens. Tant et aussi longtemps que l'opposition officielle ne comprendra pas que le gouvernement doit se montrer responsable en matière de dépenses fiscales, nous ne pourrons reprendre le contrôle des finances du pays.